



Paris, le 25 mars 2016

Préavis de grève sur le projet de loi Travail

Reçu en main le 25/3/16
avec les usages à 16h33.

Le compte n'y est pas.

Il nous faut encore notamment obtenir :

- la suppression de la procédure de validation des accords d'entreprise par référendum ;
- la suppression de l'article modifiant la définition du licenciement économique ;
- la suppression des dispositions concernant l'accord de préservation et de développement de l'emploi, impliquant, de surcroît, un licenciement pour motif personnel des salariés refusant la modification de leur contrat de travail ;
- La suppression des mesures remettant en cause l'obligation de résultat de l'employeur en matière de sécurité et de prévention ;
- l'obtention de nouveaux moyens pour le dialogue social (accroissement de la formation, moyens de communication dans les entreprises...).


Stéphane DELPECH
Directeur délégué au Dialogue Social

En conséquence, l'Unsa RF appelle les salariés à se mobiliser et à cesser le travail le 31 mars 2016 de 0h00 à minuit.

Philippe BALLET

UNSA RF
Tél : 01 56 40 18 67